

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2019 A 20 HEURES 30

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille dix-neuf,
En exercice : 29	Le Lundi 27 mai à 20 heures 30,
Présents : 24	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 27	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du conseil municipal :</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal,
21/05/2019	en séance publique,
	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mmes Patricia CARMOUSE, Monique MARENZONI, Dominique DUBARRY, MM. Daniel RIPOCHE, Laurent THEBAUD, Mme Alexandra GAULIER, MM. Julien MAUGET, Jean-Louis VAGNOT, Bernard SOUBIRAN, Philippe FOURCADE, Mmes Marie-Agnès BERTIN, Isabelle VALLE, M. Bruno MENAGER, Mmes Elif YORUKOGLU, Magali CHEZELLE, Christelle JUDAIS, M. Yorgaël BECHADE, Mme Virginie MILLOT, MM. Serge LACOMBE, Eric DAILLEUX, Mmes Danielle CHARTIER, Monique CHIEZE.

Absents excusés :

- M. Stéphane BOURREAU,
- M. Cédric BLANCAN,
- Mme Sophie DUFFIEUX ayant donné pouvoir à M. Cédric PAIN,
- M. Didier LASSERRE ayant donné pouvoir à M. Eric DAILLEUX,
- Mme Michèle BELLARD ayant donné pouvoir à M. Serge LACOMBE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès BERTIN.

Délibération n°2019/43

Objet : Tarifications locations des salles communales.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Les tarifs proposés sont les suivants :

SALLES		
	Tarifs 2019	
SALLES COMMUNALES		
(Salles des Fêtes de MIOS & LACANAU)	1 jour	La journée supplémentaire
Associations locales ouvertes au public	Gratuit	Gratuit

Particuliers habitant la commune		
* Mios	200 €	100 €
+ forfait matériel cuisine	65 €	65 €
* Lacanau-de-Mios	160 €	80 €
Associations ou particuliers hors commune		
* Mios	400 €	200 €
+ forfait matériel cuisine	85 €	85 €
* Lacanau-de-Mios	300 €	150 €
SALLE DE REUNION		
Associations locales	Gratuit	
Associations à but politique	Gratuit	
Autres (associations extérieures, entreprises, particuliers, ...)	1/2 journée	journée
	50 €	100 €
	<i>50% de réduction à partir de la 3^{ème} réservation au cours de l'année civile</i>	

Le conseil municipal de la commune de Mios,

Après délibération et à l'unanimité :

Approuve l'ensemble de ces dispositions, à compter du 1^{er} juin 2019.

Délibération n°2019/44

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées AO 891 et AO 893.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **donne** tout pouvoir à Monsieur Cédric PAIN, Maire de MIOS, pour signer l'acte notarié d'acquisition de la parcelle AO 891 auprès de Katel CLAVEL et de la parcelle AO 893 auprès de Madame MARGRAIN, ces deux acquisitions s'effectuant chacune à l'euro symbolique.

Délibération n°2019/45

Objet : Cession de la parcelle cadastrée AA 23 à Gironde Habitat.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

La parcelle AA 23, issue de la parcelle C 9509, a été omise lors de l'acte notarié de cession du foncier communal à Gironde Habitat, reçu par Maître DURON le 20 décembre 1985 et pris en application de la délibération du 3 septembre 1985 qui prévoyait la cession de 16 621 m² communaux pour 185 000 Francs. Aussi, il est proposé de régulariser cette situation foncière à l'euro symbolique.

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **donne** tout pouvoir à Monsieur Cédric PAIN, Maire de MIOS, pour signer l'acte en la forme administrative à intervenir aux conditions d'achat de prix tels que déterminés ci-dessus.

Délibération n°2019/46

Objet : Participation à la mise en protection de sites de reproduction à Leucorrhinia Albifrons Caudalis et Pectoralis - Attribution budgétaire.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération et inscrit les crédits nécessaires à sa réalisation,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention avec le CEN pour 2019,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre co financeur,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°2019/47

Objet : PLU – Modification simplifiée n°1 – Modalités de mise à disposition du public.

Rapporteur : Monsieur Didier Bagnères

Par arrêté en date du 21 mai 2019 Monsieur le Maire a prescrit la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Mios en vue d'apporter des adaptations mineures et corriger quelques erreurs matérielles concernant le seul règlement écrit.

Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **décide de mettre** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU et l'exposé des motifs ainsi que, le cas échéant les avis des Personnes Publiques Associées consultées, à disposition du public en mairie de Mios aux horaires d'ouverture pour une durée d'un mois. Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de Mios pendant toute la durée de la mise à disposition.
- **décide de porter** à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site Internet de la commune pendant toute la durée de mise à disposition. Il sera publié dans un journal du département 8 jours avant la mise à disposition.

- **décide d'ouvrir** un registre en mairie de Mios permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU. Il sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition.

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Délibération n°2019/48

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Extension d'une installation de méthanisation sur la commune de CESTAS – Avis du conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** sur le projet d'extension d'une installation de méthanisation de cultures intermédiaires à vocation énergétique sur la commune de CESTAS et présenté par la société « Pot au Pin Energie ».

Délibération n°2019/49

Objet : Convention de mise à disposition l'un local communal pour l'association « Touts Amasses ».

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition d'un local communal à l'association « Touts Amasses » sis 2 rue de la plage, pour une durée de 5 ans ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Afin de se conformer à l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle CHARTIER, Présidente du club « Touts Amasses », n'a pas pris part au vote.

Délibération n°2019/50

Objet : Avenant n°4 à la convention avec le CSE Central Air France portant location du site Air Pins.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°4 à la convention tel que joint en annexe,
- **Autorise** le maire à le signer.

Délibération n°2019/51

Objet : Adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune de Mios. CAP 33 - Année 2019.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de souscrire ladite convention.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat avec le Conseil Départemental relative à l'opération Cap 33
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°2019/52

Objet : ESPACE JEUNES – Règlement intérieur 2019-2020.

Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Adopte** ces tarifs,
- **Valide** le règlement intérieur 2019-2020,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes procédures utiles à la réalisation du projet et solliciter toutes subventions susceptibles de concourir au meilleur équilibre financier de l'action.

Délibération n°2019/53

Objet : Représentation des communes au sein du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

Adopte la proposition de la COBAN fixant l'effectif de son Conseil communautaire à 38 membres à compter de son renouvellement en 2020, selon la répartition exposée ci-dessous.

	Habitants	Nbre de conseillers
Andernos-les-Bains	11 873	6
Arès	6 202	4
Audenge	7 653	4
Biganos	10 470	6

Lanton	6 725	4
Lège-Cap Ferret	8 303	5
Marcheprime	4 663	3
Mios	9 513	6
Total	65 402	38

Délibération n°2019/54

Objet : « Faisons le printemps des hirondelles ».

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** le soutien de la commune à l'opération menée par la Ligue de Protection des oiseaux « faisons le printemps des hirondelles ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.